

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Juillet 2020**

**75X20**

### **DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES**

Vu les dispositions de l'article L.2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipulent que le Maire peut par délégation du Conseil municipal, être chargé pour la durée de son mandat :

« de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget. » ;

Considérant que dans un souci d'efficacité et de réactivité et afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale il s'avère nécessaire de procéder à la délégation de certaines attributions en matière de commande publique au Maire

Considérant qu'à la suite des élections municipales, le Conseil municipal doit se prononcer pour préciser le champ de la délégation qu'il entend accorder au Maire en application de l'article L.2122-22-4° du CGCT.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu cet exposé :

- AUTORISE Le Maire, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement :
- des marchés des accords-cadres de fournitures et de services dont le montant est inférieur au seuil des procédures formalisées défini par décret en matière de marchés de fournitures et services, ainsi que toute décision concernant leurs avenants
- des marchés et des accords-cadres de travaux dont le montant est inférieur à 500 000€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants
- PRECISE que les crédits nécessaires au paiement de ces marchés et accords-cadres devront être inscrits au budget.

- ADOPTE cette proposition en se prononçant comme suit :

POUR : 27

CONTRE : 6 – M. AMARO – FIORILE REYNAUD – CABRAS – DELAVEAU – LECLERC  
- GORLIER LACROIX

ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 16 Juillet 2020  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

LEONETTI JEAN-MARC